

*c'est le bon côté de février  
c'est qu'il est moins long*

**Un film de gauchistes à voir**

page 3

**ILS SONT PRÊTS À TOUT POUR PASSER AUX 1607 HEURES, MÊME CAROTTER DES RTT AU PASSAGE**

# LES MAÎTRES DU TEMPS

**La morale c'est difficile !**

page 8

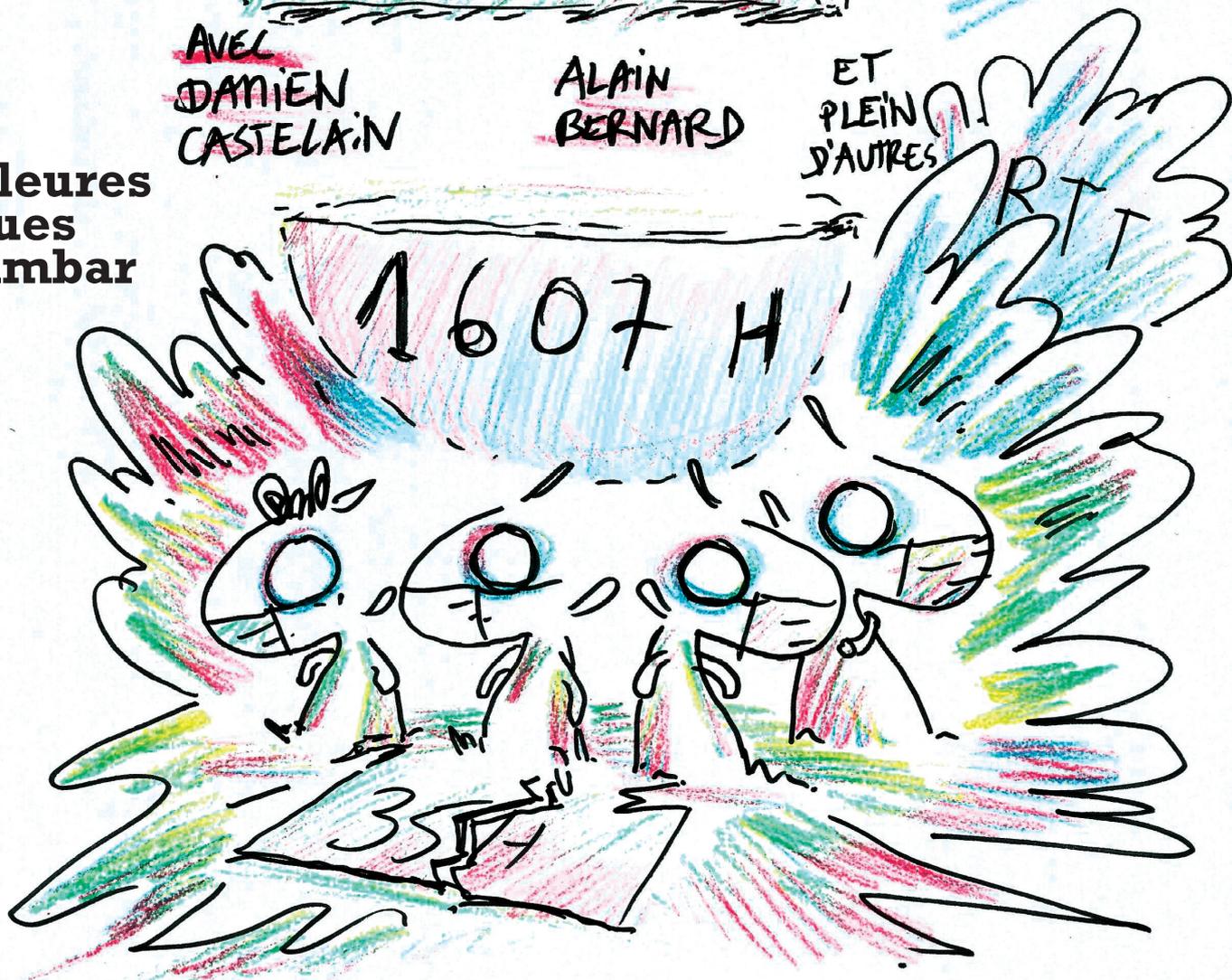
**AVEC DAMIEN CASTELAIN**

**ALAIN BERNARD**

**ET PLEIN D'AUTRES**

**Les meilleures blagues Carambar**

page 4



*sinon le CAS-ting a commencé :)*

# l'édito

## Service public mon amour <3

La Saint Valentin, tenue il y a une dizaine de jours, n'est pas seulement la « Fête des amoureux » créée de toutes pièces par des commerçants désireux de soigner leur chiffre d'affaires.

A la CGT MEL, cet évènement nous donne l'occasion de déclarer notre attachement au Service public, mis à mal depuis des décennies par les gouvernements nationaux successifs. Ces dégradations sont telles qu'elles émeuvent actuellement une partie de l'opinion publique.

Dans une tribune parue dans le Monde le 13 février, des agents publics, syndicalistes et personnalités de la culture se sont alarmés du point de rupture historique entre les établissements publics, leurs agents et les usagers, notamment à force de voir leurs moyens baisser et leurs structures désorganisées en permanence.

Ce constat est également formulé par certains hauts fonctionnaires qui, par l'intermédiaire du collectif « Sens du service public », ont récemment rendu publiques 18 propositions pour redonner ses lettres de noblesse à une Administration « respectueuse de toutes et tous, [du] pays de la [la] planète ».

Ces cris d'alarme et ces propositions ne seront pas de trop à l'approche des prochaines élections présidentielles et leur cortège de candidats déclarés, dont certains claironnent d'ores et déjà leur volonté de réduire encore plus les effectifs d'agents publics !

Mais comment s'étonner outre mesure de ce Service public toujours plus dégradé et de ce « fonctionnaires bashing », au regard de toutes les lois que l'actuel gouvernement a votées sur la Fonction publique ces dernières années ?

A la Métropole européenne de Lille, nous subissons encore les contrecoups de la loi de « transformation » de la Fonction publique, votée en août 2019. Ce vendredi 25 février, les conseillers de la MEL se prononceront sur les modalités de fonctionnement du Compte épargne temps, qui nous interpellent fortement. Ils se prononceront également sur l'organisation du temps de travail pour certaines catégories de collègues, et sur lesquelles nous nous sommes prononcés contre lors du Comité technique du 4 février, au nom de la lutte contre la mise en place des 1607 heures.

Car s'il est bien une chose sur laquelle nous demeurerons exigeants et intransigeants, c'est bien sur les conditions de travail et la rémunération de nos collègues !

C'est dans ce sens que nous nous sommes mobilisés dans la rue le 27 janvier dernier, à l'appel de notre Fédération, pour réclamer une hausse des salaires dans la Fonction publique. C'est également dans ce sens que nous vous donnons à nouveau rendez-vous le 31 mars prochain, à l'occasion d'une nouvelle journée de mobilisation collective pour l'amélioration des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Pour qu'enfin, notre amour pour le Service public nous soit rendu au centuple ! Car un amour réciproque vaudra toujours mieux qu'un amour inconditionnel...



Julie Gayraud-  
Vaissières

Elue au Comité technique

« Et là normalement il faut une citation latine, mais pff, j'en ai marre... »

Loth, tiré de la série *Kaamelot*



## l'agenda

### > Vendredi 25 février

Conseil de la MEL, 17h-  
Biotope, Salle du Conseil

### > Lundi 28 février –

Comité de suivi sur le vote  
électronique, 09h – 10h30  
Biotope, Atriums 3 & 4

### > Vendredi 4 mars –

CHSCT (commission sur les  
risques-psycho-sociaux),  
14h–16h, Biotope, Atrium 5

### > Mardi 8 mars –

Journée internationale de  
lutte pour les droits des  
femmes, 12h–14h, Biotope

### > Jeudi 10 mars - Visite

CHSCT – Stadium, 09h–12h

### > Mardi 22 mars –

CHSCT, 09h–12h, Biotope,  
Atriums 5, 6 & 7



*c'est Toto qui va au Conseil de la MEL...*

# RTT : la mauvaise blague de Damien Castelain

**On ne dit pas : « L'idole des jeunes » mais : « Johnny casse la croûte ».**

Cette blague Carambar (authentique) ne vous fait pas rire ? Nous non plus ! A la différence près que nous, élu.es CGT, subissons continuellement ce type d'humour de la part de l'employeur. La dernière blague en date concerne les modalités de récupération du temps de travail à la MEL. Dans un message vidéo adressé en 2021, le président de la MEL vendait le passage aux 1607 heures en promettant à nos collègues moult compensations, matérialisées par la prise de RTT ou la rémunération du Compte épargne temps. Sauf que la réalité semble mettre à mal ce beau discours. Dans le règlement intérieur de la MEL mis à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un passage nous a particulièrement interpellés : « L'agent qui prend des congés au titre du compte épargne temps continue

jour du Règlement ! Même mauvaise, une blague n'en serait pas une sans un bon effet de surprise... Nous avons donc interpellé l'employeur sur ce passage lors du Comité technique du 4 février dernier, et lui avons demandé de nous indiquer les bases juridiques précises sur lesquelles est fondée cette procédure. D'autant que cette « information » n'a, à aucun moment, été évoquée par l'employeur lors des réunions de « négociations » avec les organisations syndicales sur le passage aux 1607 heures à la MEL ! En effet, après quelques recherches faites, rien n'indique clairement qu'un jour de CET posé engendre une réduction de RTT. Ni dans les textes en vigueur (loi de 1984, décret du 20 mars 2020), ni dans le guide « C'est pas compliqué : le CET » mis à la disposition de nos collègues, ni même dans le projet de délibération 22 C 0054 soumis en Conseil ce 25 février. Les seuls cas où cela est possible sont les congés maladies, accidents de service, etc. Et pour cela il existe un

Car si les blagues écrites sur les papiers d'emballage de cette marque ne sont pas toujours drôles, certaines ont au moins le mérite d'être parfois plus inspirées...

*Vos élu.es CGT au  
Comité technique*

## Le restaurant : aujourd'hui peut être, ou alors demain...

Lors du CHSCT du 1<sup>er</sup> février dernier, le vice-président aux Ressources humaines nous a donné des nouvelles fraîches de la situation de notre restaurant. Il était temps, car on reste sur notre faim !

Après plus de 47 semaines de fermeture suite à l'incendie, un dénouement serait-il envisageable ? A vrai dire, les annonces faites ne sont guère encourageantes. En effet, le locataire (c'est-à-dire la MEL) aura des travaux d'un délai minimal de 8 mois pour effectuer la remise aux normes de notre restaurant. En ce qui concerne le propriétaire, la durée des travaux qu'il devrait effectuer n'est pas définie. Et, vu le peu de volonté dudit propriétaire, on peut s'attendre à une durée étendue. De plus, le conflit locataire-propriétaire n'est toujours pas terminé. Et vu le peu d'empressement des proprios on peut s'attendre à des délais interminables. Pendant ce temps, les agents ne peuvent se restaurer dans de dignes conditions. Les repas sont toujours très souvent médiocres. Quant aux agents des sites extérieurs, n'en parlons même pas, ce sont les grands oubliés du déménagement à Biotope. La seule solution, et nous l'avons encore martelé lors de ce CHSCT, c'est l'attribution des titres restaurants à tous les agents !

*Thierry Duel*



d'acquérir des droits à congés annuels, mais la période de congés prise au titre du CET n'ouvre pas droit aux jours de RTT, ces derniers constituant la contrepartie d'un travail effectif sur une durée supérieure à la durée légale ». Pour faire court : si vous posez des congés à partir de votre CET, cela se répercute sur le calcul de vos jours de RTT, qui seront de fait revus à la baisse ! Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi la MEL ne détaille pas précisément les parties mises à

mode calcul avec un quotient. Après renseignements pris auprès de nos camarades de la CGT du Département du Nord, cette disposition n'existe pas nos plus dans cette collectivité, passée aux 1607 heures bien avant la MEL... Pour nous, la priorité reste que chacun puisse prendre ses congés en temps voulu, et que les effectifs soient renforcés. Mieux vaut, en définitive, en rire qu'en pleurer. Et niveau sens de l'humour, nous conseillons vivement au Président de se rapprocher du personnel du site local de l'usine Carambar, basé à Bondues.

# Activités du CAS : quand on veut, on peut !

C'est cette expression qui nous est venue en tête quand nous avons pris connaissance du courrier que le vice-président aux Ressources humaines a adressé au président du CAS le 8 février dernier. Dans ce courrier, l'employeur a accordé à une section sportive du CAS le droit de pouvoir exercer ses activités au 7<sup>e</sup> étage du bâtiment Biotope. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette issue favorable, qui bloquait les activités de cette section depuis des mois ! Ce problème avait été publiquement évoqué à l'employeur le 16 octobre dernier, à l'occasion de l'Assemblée générale du Comité, et sans qu'une réponse claire ne soit donnée... Il aura fallu que le CAS se charge de proposer à l'employeur une solution alternative, qu'il a fort heureusement acceptée. Pour ces raisons, nous continuerons d'être extrêmement vigilants et exigeants sur ces questions. Car le cas de la section sportive citée est loin d'être isolé et risque de se reproduire... Depuis l'emménagement de la MEL à Biotope, de nombreuses commissions du CAS ont été, en effet, contraintes de suspendre leurs activités ou de les maintenir en mode dégradé dans des locaux souvent inadaptés. Et si des solutions ont pu être trouvées, c'est bien grâce à l'investissement et au dynamisme de toutes les composantes du CAS, qu'il faudra valoriser et faire perdurer dans le mandat à venir. Vous pouvez bien évidemment compter sur nous pour y assumer pleinement notre rôle !

*insérer jeu de mots avec CAS dedans*

# Salaires dans la Fonction publique : signez notre pétition !

**Si la possibilité d'augmenter le salaire des agents de la Fonction publique territoriale appartient à chaque collectivité** par l'intermédiaire du régime indemnitaire, elle appartient surtout au gouvernement et au ministère de la Fonction publique, qui ont le pouvoir d'augmenter leur rémunération de base, en revoyant à la hausse le point d'indice. C'est ce qu'ont fait savoir les fédérations syndicales présentes à la réunion de « négociations » sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, organisée le 9 décembre 2021 par la ministre Amélie de MONTCHALIN. Notre Fédération CGT des Services publics a notamment dénoncé le gel du point d'indice, bloqué depuis plus de 10 ans. On connaît la suite : leurs revendications n'ayant pas abouti, la CGT et d'autres organisations syndicales ont appelé les agents publics à faire grève le 27 janvier dernier et revendiquer de meilleures conditions salariales. En parallèle, ces organisations syndicales, rejointes par des associations et de

nombreuses personnalités, ont mis à disposition des citoyens une pétition reprenant leurs revendications salariales. Ensemble, demandons au Président de la République et au Gouvernement de procéder, dès 2022, aux augmentations générales de salaire nous, agents publics, méritons amplement !

**Pour signer et la faire signer :**  
<https://lespetitions.eu/petition/org/intersyndicales/la-veritable-reconnaissance-des-agentes-et-des-agents-de-la-fonction-publique-passe-par-une-augmentation-generale-de-leurs-salaires>



# Biotope ou (vieuse) Bicoque ?

La non-réouverture du restaurant collectif n'est pas le seul « problème » que notre cher propriétaire ne veut pas régler : Les portes tambours d'entrée du Biotope sont cassées depuis de nombreux mois. L'une d'elles vient d'être réparée, ouf ! A quand la seconde ? La magnifique verrière du hall prend l'eau depuis des mois (années ?). De magnifiques seaux ou poubelles « Lille Design made in MEL » trônent fièrement devant la salle du Conseil, les jours de pluie ou les lendemains de jours de pluie. Suggestion : remplacer les seaux par un jacuzzi d'eau de pluie. Le parvis du Biotope est très glissant quand il pleut ou gèle : une

tentative de créer un patinoire en libre accès pour les agents ? Des murs se lézardent un peu partout, comme au 3<sup>e</sup> étage : le signe que Biotope est construit sur la faille de San Andreas ? Des plaques métalliques qui tombent sur la tête des agents au 5<sup>e</sup>me, des faux-plafond pourris par l'humidité, des fuites d'eau : un entraînement à un jeu de survie en milieu hostile ? Et maintenant, la MEL construit des bureaux en lieu et place des « salons design » installés devant les ascenseurs de tous les étages : un aveu de plus que ce bâtiment n'est pas adapté au nombre d'agents présents, comme

le clame la CGT depuis le début ?

En tout cas, pour toutes les malfaçons énumérées ci-dessus, la CGT MEL conseille fortement au locataire en chef, Damien Castelain, de se rapprocher de la Confédération Générale du Logement, de l'association Consommation Logement Cadre de Vie et de toute autre association d'aide aux locataires face à des propriétaires indéliques, pour faire valoir ses droits en tant que locataire ainsi que ceux des agents de la MEL...

*Pépé Roquet*

le Noël des enfants sages, pas des autres

# Ensemble pour un CAS solidaire

**Voter pour la liste « Ensemble pour un CAS solidaire », soutenue par la CGT MEL et le syndicat AUTONOMES, c'est voter pour un CAS fait PAR et POUR les agents de la MEL.**

Nous vous invitons à soutenir massivement notre liste commune lors des prochaines élections du CAS du 28 mars au 5 avril 2022 ! Depuis 4 ans, votre CAS effectue un travail basé sur le respect et la confiance dans le but de vous apporter des prestations de qualité. Bien évidemment, les conditions difficiles liées à la crise sanitaire ont fortement perturbé l'offre du CAS. Mais nous nous sommes assuré que chacun de vous ne soit pas lésé par cette situation subie. En ce sens, nous avons par exemple distribué un chèque cadeau à l'attention de tous en 2020 et 2021.

## Notre bilan

Durant 4 ans, nous avons veillé à tenir nos engagements et notamment :

- > renégociation de la convention de moyens entre la MEL et le CAS avec l'obtention de moyens supplémentaires ;
- > mise en place d'un CAS Connecté : mise en ligne d'un nouveau site du CAS et envoi régulier de newsletters, InfoCAS... Vos démarches ont été grandement facilitées grâce à l'inscription en ligne ;
- > permanences sur les sites extérieurs avec de conforter le lien CAS/agents ;



- > revalorisation des chèques-vacances et mise en place du remboursement vacances hors partenaires, attendu depuis des années ;
- > renforcement de l'offre billetterie et de locations estivales, excursions ;
- > revalorisation de plusieurs prestations comme le Pass culture, les chèques-lire, primes aux médaillés, secours et prêts sociaux notamment.

## Nos engagements

Dans un contexte de sortie lente et progressive de la crise sanitaire et avec l'impact de la mise en place des 1607 heures sur les activités culturelles et sportives du CAS, nous nous engageons notamment à :

- > Relancer les activités de l'ensemble des Commissions ;
- > Maintenir une prestation de qualité pour l'arbre de Noël du CAS ;
- > Renforcer la proximité CAS/agents par le biais du CAS Connecté et des permanences sites extérieurs ;

- > Améliorer la prestation chèque vacances et plus globalement le remboursement vacances. Nous pouvons être fier.es de notre bilan et nous avons conscience que le prochain mandat exigera de nous un investissement toujours plus conséquent, afin de répondre à vos besoins.

Vos élu.es **CGT** au CAS

# Pour le maintien du Noël des enfants

**Je ne viens pas vous « emmerder, ni sortir le karcher » mais juste vous présenter mes vœux pour cette nouvelle année.**

La mise en place des 1607 heures à la MEL a été le prétexte tout trouvé pour supprimer la demi-journée d'absence accordée aux agents à l'occasion de l'Arbre de Noël du CAS. Malgré nos alertes faites au vice-président RH, celui-ci n'y a pas totalement donné suite et nous a orientés vers une fête de Noël organisée le week-end. Sauf qu'un spectacle organisé le week-end n'a pas le même prix. Après estimations, une telle prestation coûtera deux fois plus cher qu'un spectacle organisé le mercredi après-midi. La proposition que nous a fait le vice-président est donc tout bonnement intenable : outre l'aspect financier, elle aurait également un impact considérable sur la qualité de la prestation que nous vous offrons depuis de nombreuses années, et pourrait même être synonyme

d'arrêt définitif de l'Arbre de Noël. Nous pensons que vous, collègues de la MEL, n'avez pas à subir les choix à sens unique de notre Administration : c'est pourquoi vous avez la possibilité de soutenir la Commission Noël et le maintien de cette demi-journée d'absence signant la pétition mise en ligne sur le site Internet du CAS. Aussi, nous avons fait le choix, pour 2022, de maintenir l'Arbre de Noël un mercredi après-midi, espérant d'ici-là pouvoir obtenir une avancée auprès de la MEL en terme d'aménagement horaire. Nous veillerons à ce que cette prestation perdure et qu'elle reste un moment convivial, de partage et de qualité à l'attention de l'ensemble des enfants des agents de la MEL. En 2022, la Commission Noël a fait le choix du parc d'attractions indoor KERMILAND sur GLACE avec

patinoire, manèges pour petits et grands et goûter forain. Alors, réservez vos agendas ! Le mercredi 14 décembre 2022 de 14h à 18h, c'est KERMILAND sur GLACE à Lille Grand Palais pour que la magie de Noël perdure à la MEL.

Signez et faites signer la pétition :  
<https://www.caslillemetropole.fr/authentication>

**Julie Gayraud-Vaissières**  
Responsable de la Commission Noël du CAS

bravo Philippe bien joué :)

# La journée internationale des droits de la femme du 8 mars

Un bref retour sur la genèse de cette journée de lutte : selon le mythe communément admis, le 8 mars 1857, à New-York un collectif d'ouvrières du textile manifeste pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Ce mythe relayé dès les années 1970 par la presse, fini par être institué dans de nombreux pays, puis par être entériné par l'ONU dès 1977 comme la « Journée des Nations unies pour les droits des femmes et la paix internationale ». 45 ans plus tard, le collectif « Femmes-égalité » de la CGT MEL s'engage de nouveau en faveur des femmes, et de la lutte contre les inégalités en général à l'occasion de cette commémoration. Cette journée n'est en aucun cas une occasion détournée pour des enseignes d'envoyer des mails à gogo et inutiles envers leurs clientes pour les inciter à consommer, ou pour les journaux télévisés de faire de la communication à propos d'une « girl-boss » qui aurait réussi à mener de front sa carrière, s'occuper de sa famille, tout en restant perchée sur ses talons de 10 centimètres.... Le 8 mars est avant tout une occasion de mettre en lumière le chemin parcouru pour l'amélioration de la condition féminine et celui (encore bien long) à mener au quotidien. Lors de cette journée de mobilisation, notre collectif « Femmes-égalités » vous donne rendez-vous dès 13h30 à Conseil de Biotope, afin d'évoquer ensemble la place des femmes en politique :

un sujet d'actualité en cette année d'élection présidentielle ! Quelle place les candidates ont dans le débat électif, quelle est la force de l'électorat féminin dans les urnes ? Pourquoi il y a peu de représentation féminine en politique ? Nos élues MEL seront là pour débattre avec vous, et répondre à vos questions. Cette journée nationale est également l'occasion pour le collectif de rappeler la difficulté d'être une femme dans notre société : au-delà des conditions de travail difficiles que rencontrent de nombreuses femmes (sexisme, pénibilité) et la charge mentale toujours aussi importante, les femmes ont également été les premières victimes de violences intrafamiliales lors des confinements successifs. Plus concrètement et plus proche de nous, les mesures de temps partiels, les 1607 heures et leurs promesses de jours de RTT supplémentaires (consacrés aux enfants et à la famille), le développement massif du télétravail (avec la garde des enfants à gérer) sont autant de facteurs qui fragilisent les agentes MEL. Notre syndicat continuera donc à défendre nos collègues femmes en exigeant encore et toujours un véritable engagement de la MEL envers elles. Pour rappel, la CGT lutte depuis toujours pour la revalorisation des salaires pour les métiers à dominance féminine ; pour une réelle égalité dans les salaires (par-delà les

indexations défavorables aux femmes) ; contre la précarité salariale, les contrats à temps partiels et enfin pour une lutte active contre le harcèlement moral et/ou sexuel dans le monde du travail, mais également dans la sphère privée.

Aurone Dufour



## Votez CGT en décembre prochain

Voter CGT aux élections professionnelles, c'est choisir des représentant(e)s qui refuseront toujours tout compromis ou arrangement qui ne servirait pas nos intérêts et ceux des usagers, quels que soient leur âge, leur profession, leurs origines, leur religion ou leur philosophie. Voter CGT aux élections professionnelles, c'est choisir des représentant(e)s qui sont tous les jours et toute l'année engagé(e)s dans la défense de nos conquits et qui par leurs régulières actions, se battent par tous les moyens pour refuser la réduction de nos droits. Voter CGT aux élections professionnelles, c'est dire NON au sexisme, à l'homophobie, au racisme, à toutes les

exclusions et aux idées d'extrême-droite. Voter CGT aux élections professionnelles, c'est dire NON à ce modèle de société qui va vers toujours moins de garanties sociales, toujours moins de solidarités. Voter CGT aux élections professionnelles, c'est dire non à la loi de « transformation » de la Fonction publique qui impose plus de contractuel-le-s, plus de suppressions de postes, plus d'externalisations de services publics, plus d'inégalités dans les rémunérations et les carrières. Voter CGT aux élections professionnelles, c'est dire STOP au climat de travail installé à la Métropole européenne de Lille depuis des années : sanctions

disciplinaires disproportionnées, augmentation du temps de travail (1607 heures), précarisations, externalisation de certaines compétences (gestion de l'eau potable), conditions de travail dégradées... Une participation massive et un score CGT de haut niveau, à la MEL comme dans toutes les collectivités de France, sont indispensables pour peser sur la situation, changer la donne et ouvrir le champ des possibles !

Thierry Duel

vive les têtes-souvenir !

# Damien et Martine au pays de la peine de mort :)

**Au bureau de la MEL du 28 janvier, les élus ont validé un déplacement de représentation, d'une durée de 5 jours, à l'Exposition universelle de Dubaï, aux Emirats Arabes Unis.**

La représentation y serait assurée par Damien CASTELAIN, Président de la MEL, et Martine AUBRY, Vice-présidente à l'attractivité, qui semble s'être ravisée depuis.

Mais au-delà de l'Exposition universelle, ce voyage a surtout lieu dans le cadre de la concurrence imputoyable que se livrent les métropoles, sous la bannière de l'attractivité : il s'agit d'aller s'inspirer des expériences de « smart cities » à Dubaï et Abu Dhabi. « En matière d'attractivité et de rayonnement culturel, d'autres manifestations et rencontres sont prévues » indique en effet Alain BERNARD, le premier vice-président de la MEL, dans la délibération du Bureau.

Lors de ce Bureau, tous les élus ont voté comme un seul homme, à l'exception de Rudy ELEGEST et Pauline SEGARD, qui se sont abstenus, Mais en coulisses, certains grinçaient des dents en dénonçant le déplafonnement des frais de mission, faisant ressurgir les démêlés judiciaires du mandat politique précédent (source : Dailynord. Le voyage à Dubaï qui expose la Métropole européenne de Lille. 9 février 2022) Pour la CGT MEL, le problème est ailleurs. Il est avant tout moral et éthique. On connaissait l'engagement courageux de la maire de Lille contre nos totalitaires nationaux de tous poils, invitant même les Lillois à manifester contre la venue récente d'Eric ZEMMOUR au Grand Palais. On connaissait aussi celui du Président CASTELAIN pour l'égalité Femmes-Hommes avec sa charte et son dispositif interne de signalement contre les violences sexistes et sexuelles. Mais visiblement, ces beaux principes ont tendance à passer au second plan

quand il s'agit de discuter « attractivité économique » avec des interlocuteurs pourtant peu recommandables ! C'est, du moins, l'avis de l'ONG Amnesty International, manifestation plus calée que la MEL sur le respect des droits humains dans cette région du Monde. Dans son dernier rapport, (<https://www.amnesty.fr/pays/emirats-arabes-unis>), l'ONG dénonce notamment les actes de tortures, de séquestration à l'initiative même du prince héritier d'Abu Dhabi, Mohamed BEN ZAYED. Les détentions arbitraires y sont

es et ne peut donc cautionner ce « deux poids, deux mesures ». A plus forte raison à l'approche du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes soutenue, à la MEL, par le président CASTELAIN ! Pour la petite histoire, Anne HIDALGO, en tant que Maire de Paris, avait félicité sur RTL, en 2015, « la relation extrêmement positive » entre le PSG et le Qatar, qui avait financé la section féminine du club. Cette erreur de diagnostic envers un pays lui aussi peu soucieux du respect des droits



habituelles, et les femmes y sont particulièrement maltraitées. Les peines de mort continuent à être régulièrement prononcées. On se souvient des propos qu'Alain BERNARD avait tenus à la CGT dans le cadre des « négociations » sur le passage aux 1607 heures à la MEL, quand il clamait : « je ne fais pas de politique ». Effectivement, c'est fâcheux ! Il faudrait se mettre à en faire de temps en temps ! Ou, en tout cas, se mettre à bien regarder où l'on met les pieds si l'on veut « rayonner »... La CGT a toujours été engagée dans la lutte contre toutes et tous les opprimés.

humains l'avait totalement disqualifiée médiatiquement et politiquement. Mais peut-être arriverons-nous à lui faire valoir notre point de vue sur cet important sujet ? Car à la CGT, débattre et confronter nos arguments ont toujours fait partie de notre ADN militant. Et nos demandes de rencontre avec Damien CASTELAIN tiennent toujours...

A bon entendre !

*Frédéric Parisot*

